



## FORMATION

# LA LÉGISLATION FUNÉRAIRE ET LA GESTION DU CIMETIÈRE COMMUNAL

## Public visé

Maires, Adjointes aux Maires et Conseillers municipaux  
Aucun prérequis.

## Objectifs

- Appréhender la législation et la réglementation récente.
- Adapter sa pratique professionnelle aux modalités de contrôles des opérations funéraires pour sécuriser les procédures et pratiques de la collectivité.
- Optimiser la gestion du foncier existant en tenant compte de l'évolution de la crémation.

## Formateur

**Patrick LOIZEAU**

Consultant - Formateur

Ancien Conservateur des Cimetières de la Ville de La Rochelle

## Méthode pédagogique

Apports théoriques et étude de cas pratiques  
Echanges permettant de cibler au mieux les besoins et les attentes des stagiaires, d'appréhender les contraintes et demandes des Mairies.

Etudes de cas pratiques et actualité jurisprudentielle liée au thème développé.

## Organisation

**DATE :** Lundi 7 juin 2021

**LIEU :** Cébazat – Domaine de la Prade

**DURÉE :** 7 heures

**HORAIRE :** 9h00-12h30 et 13h30-17h00

## Contenu

- **Rappel de la législation et la réglementation récente :**
    - ♦ La loi du 08 janvier 1993 et ses conséquences
    - ♦ Les apports de la loi du 19 décembre 2008
  - **Le contexte funéraire actuel**
  - **Les pouvoirs de police du Maire**
  - **Les opérations consécutives au décès :** La déclaration de décès, les déclarations préalables, la surveillance des opérations funéraires, les autorisations diverses.
  - **La gestion et l'organisation du cimetière,**
    - ♦ Les emplacements traditionnels
      - le terrain commun,
      - le terrain concédé :
        - les règles liées à l'inhumation et à l'exhumation de corps et de cendres,
        - la nature de l'acte de concession et le droit à inhumation.
        - le renouvellement, la conversion, la rétrocession, la donation
    - Les reprises administratives de sépultures.
  - ♦ Le site cinéraire,
  - ♦ Les équipements techniques : Le caveau provisoire, le dépositaire, l'ossuaire
- **Le règlement municipal des cimetières et les imprimés divers à présenter en Mairie pour les opérations :**
  - ♦ D'inhumations de cercueils et/ou d'urnes règles liées à l'inhumation,
  - ♦ De dispersions de cendres,
  - ♦ Les exhumations à la demande des familles

**MODALITÉS DE SUIVI :** Feuille d'émargement complétée et signée par les stagiaires  
**MODALITÉS D'ÉVALUATION :** Questionnaire d'évaluation sur les points clés de la formation  
**SUPPORT PÉDAGOGIQUE :** Diaporama et supports de cours dématérialisés

